

## Budget d'initiatives locales 2015 (BIL)

Pour le département, le requalibrage des enveloppes locales se traduit par une augmentation des crédits, qui sont portés à 32.170 € (contre 31.283 € en 2014), soit +2,83 %, les actions suivantes ont été validées :

### ➤ « *prestation avocat* »

La possibilité de consultation personnelle d'un avocat par l'intermédiaire de la Délégation est reconduite et la convention existante sera renouvelée. Cette offre fera l'objet d'une action de communication à destination des agents.

### ➤ « *prestation accompagnement budgétaire* »

Le conseil départemental autorise le délégué à renouveler la convention avec l'UDAF pour l'année 2015.

### ➤ « *repas retraités* »

L'organisation d'un repas annuel des agents retraités est reconduite. Il aura lieu au printemps au centre culturel de SAINT-LO, avec possibilité de visite préalable du musée des beaux arts. Le CDAS décide de ne pas modifier la participation demandée aux convives, soit 17 €.

### ➤ *sortie familiale*

Une sortie nationale dans un parc d'attractions (Eurodisney ou Parc Astérix). Le délégué demandera des devis nécessaires et expertisera les propositions, avant de proposer l'action retenue aux agents. La participation demandée aux bénéficiaires sera établie en fonction du coût de la prestation et du budget alloué. Une seule sortie devrait être organisée en 2015. En fonction du nombre d'inscriptions et du succès de l'opération, le nombre de participants pourra éventuellement être limité. Dans cette hypothèse, une grille de priorisation pour l'examen des inscriptions. Les critères retenus s'appliqueront dans l'ordre suivant :

- familles avec des enfants mineurs.
- quotient familial (déclaratif sur la base de la grille élaborée par EPAF pour les colonies de vacances)
- nombre d'enfants mineurs inscrits
- tirage au sort.

### ➤ *Prestation d'accompagnement scolaire*

Après différents échanges, la prestation proposée par la société « Profs Express » n'est pas retenue

### ➤ *Coins repas*

400 € sont affectés à l'équipement des coins repas.

### ➤ *Arbre de Noël*

Le solde du BIL est affecté à l'organisation de l'arbre de Noël. Le choix du spectacle sera déterminé ultérieurement en fonction des possibilités offertes. Le CDAS reconduit la possibilité de choix entre un jouet ou un chèque-cadeau pour les moins de 11 ans. L'opération chèque-cadeau pour les adolescents est reconduite.

## Questions diverses

➤ restaurant administratif de Granville : Aucune décision n'a actuellement été prise concernant son maintien ou sa fermeture et que la question relève de la DGFIP et du Secrétariat Général. Le faible nombre de rationnaires quotidiens et le sujet du remplacement des agents Berkani sont des éléments pris en compte dans la réflexion, Mais la centrale a été informée du projet d'installation de la trésorerie dans les locaux des services rue de Hétel.

➤ informations du Délégué : Le titre restaurant sera porté à 6 € à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain. La dématérialisation du titre-restaurant sera expérimentée dans 3 régions en 2015.

Modifications affectant les aides et prêts délivrés par l'ALPAF :

- le prêt immobilier complémentaire sera porté à 11.500 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier, l'aide à la propriété à 3630 euros à la même date.
- le prêt équipement du logement limité en fonction de la nature des dépenses (électroménager ou mobilier) sera désormais accordé dans la limite de 2.400 € quelque soit le montant des dépenses d'électroménager ou de mobilier.
- en matière sociale, les plafonds de l'aide pécuniaire et du prêt social sont portés à 3.000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La délégation déménagera au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2015 pour s'installer dans des locaux du bâtiment B de la cité administrative.

Une formation des membres du CDAS sera assurée en 2015 par le correspondant régional CHORUS.